AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0862
FR0000061244-FS0395

12 avril 2016

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

MECELEC

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 11 avril 2016, le concert composé des sociétés MP Deloche et Associés[1], Seconde Chance[2], Setiag[3], Vendôme Développement[4], Helea Financière[5], Dancer Investissement[6], Auto Finance[7] et JYC SARL[8] a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 31 décembre 2015, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société MECELEC et détenir, à cette date, 2 421 024 actions MECELEC représentant 3 797 592 droits de vote, soit 59,80% du capital et 69,38% des droits de vote de cette société[9], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
MP Deloche et Associés	790 560	19,53	1 147 720	20,97
Seconde Chance	482 824	11,93	565 648	10,33
Vendôme Développement	286 746	7,08	567 746	10,37
Helea Financière	262 716	6,49	467 932	8,55
Setiag	267 920	6,62	410 432	7,50
Dancer Investissement	160 563	3,97	321 126	5,87
Auto Finance	161 309	3,98	306 882	5,61
M. Eric Vannoote	6 666	0,16	6 666	0,12
JYC SARL	1 720	0,04	3 440	0,06
Total concert	**2 421 024**	**59,80**	**3 797 592**	**69,38**

À cette occasion, la société Vendôme Développement a déclaré avoir franchi individuellement en hausse le seuil de 10% des droits de vote de la société MECELEC et les sociétés Dancer Investissement et Auto Finance ont déclaré avoir franchi individuellement en hausse le seuil de 5% des droits de vote de la société MECELEC.

Ces franchissements de seuils résultent d'une attribution de droits de vote double.

[1] Société sise 136 cours Lafayette, 69489 Lyon cedex 03 et contrôlée par M. Michel-Pierre Deloche et ses enfants.
[2] Société sise 136 cours Lafayette, 69489 Lyon cedex 03 et détenue à hauteur de 19% par la société Helea, à hauteur de 14% par la société MP Deloche et Associés, à hauteur de 12% chacun par la société Vendôme Développement, M. Pierre Guillard, la société à responsabilité limitée JYC et M. Eric Vannoote.
[3] Société sise 136 cours Lafayette, 69489 Lyon cedex 03 et détenue à 100% par la société MP Deloche et Associés.
[4] Société sise 45 avenue Leclerc, 69007 Lyon et contrôlée par M. Eric Galdeano.
[5] Société sise 28 cours de Verdun, 69002 Lyon et détenue par M. Christian Lamaloise et ses enfants.
[6] Société sise 57 rue Michelet, 42000 Saint-Etienne et détenue par M. Jacques Dancer et ses enfants.
[7] Société sise 521 route Nationale, 01120 La Boisse et détenue par M. Hervé Bronner.
[8] Société sise 112 avenue Franklin Roosevelt, 69120 Vaulx-en-Velin et détenue par M. Jean-Yves Carry et ses enfants.
[9] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 4 048 632 actions représentant 5 473 538 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le concert a précisé détenir, au 31 mars 2016, 2 421 024 actions MECELEC représentant 3 797 592 droits de vote, soit 59,79% du capital et 69,38% des droits de vote de cette société[10], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
MP Deloche et Associés	790 560	19,52	1 147 720	20,97
Seconde Chance	482 824	11,92	565 648	10,33
Vendôme Développement	286 746	7,08	567 746	10,37
Helea Financière	262 716	6,49	467 932	8,55
Setiag	267 920	6,62	410 432	7,50
Dancer Investissement	160 563	3,97	321 126	5,87
Auto Finance	161 309	3,98	306 882	5,61
M. Eric Vannoote	6 666	0,16	6 666	0,12
JYC SARL	1 720	0,04	3 440	0,06
Total concert	**2 421 024**	**59,79**	**3 797 592**	**69,38**

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Vendôme Développement déclare :

- que le franchissement de seuil n'a pas nécessité de financement ;
- agir seule ;
- ne pas envisager d'acquérir le contrôle de la société ;
- ne pas envisage procéder à des achats ;
- n'avoir aucune stratégie vis-à-vis de l'émetteur ;
- ne pas envisager de mettre en œuvre les opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- qu'aucun accord ou instrument mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce n'a été conclu par Vendôme Développement ;
- qu'aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de la société MECELEC n'a été conclu ;
- Vendôme Développement n'envisage pas de demander la nomination d'un administrateur. »

[10] Sur la base d'un capital composé, à ce jour, de 4 049 382 actions représentant 5 473 988 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.